



Cet amendement 002 à la demande de propositions est émise pour faire les modifications suivantes :

- 1. Modifier l'article 4.1 Clôture de la sollicitation;**
- 2. Modifier l'article 5. Demandes de renseignements- en période de soumission;**
- 3. Modifier la pièce-jointe 1- Critères techniques obligatoires, critère C. Stock, livraison et installation; et**
- 4. Modifier l'annexe C- Besoins pour système de contrôle d'accès, article 5. Contraintes.**

- 1. Modifier l'article 4.1 Clôture de la sollicitation;**

L'article 4.1 Clôture de la sollicitation est modifié comme suit :

Supprimer:

À 14 h 00 le 13 février 2023 EDT.

Insérer:

À 14 h 00 le 27 février 2023 HNE.

- 2. Modifier l'article 5. Demandes de renseignements- en période de soumission;**

L'article 5. Demande de renseignements- en période de soumissions est modifié comme suit:

Supprimer:

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins cinq (5) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Insérer:

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au plus tard le **mardi 15 février 2023**. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

- 3. Modifier la pièce-jointe 1- Critères techniques obligatoires, critère C. Stock, livraison et installation;**

La pièce-jointe 1- Critères techniques obligatoires, critère C. Stock, livraison et installation est supprimé dans son intégralité:

Supprimer:

C. Stock, livraison et installation :		
6.	Le soumissionnaire doit certifier que toutes les fournitures et pièces sont en réserve et disponibles pour l'installation. Le soumissionnaire doit également certifier que les marchandises peuvent être livrées et installées le 31 mars 2023 ou avant.	Dans sa réponse, le soumissionnaire doit fournir une attestation de sa capacité de répondre à cette exigence et signer au point 6.1 ci-dessous.
6.1	Je, _____ (nom du soumissionnaire) certifie que les marchandises dans le cadre du projet demandé seront livrées et installées le 31 mars 2023 ou avant.	



4. Modifier l'annexe C- Besoins pour système de contrôle d'accès, article 5. Contraintes:

L'annexe C- Besoins pour système de contrôle d'accès, article 5. Contraintes est modifié comme suit:

Insérer:

- 5.1.3 L'entrepreneur doit faire tous les efforts raisonnables pour avoir toutes les fournitures et pièces en stock et disponibles pour l'installation au moment de l'attribution du contrat.
- 5.1.4 L'entrepreneur doit faire tous les efforts raisonnables pour livrer les biens et terminer l'installation au plus tard le 31 mars 2023.

*****Tous les autres termes et conditions demeurent inchangées*****